



REGLEMENT

Randonnée Cyclo organisée par le VCS Brevet Randonneurs Mondiaux et allures Audax, modérées et libres sur Route 200 & 100 km

“Tour de Noirmoutier” le 5 Avril 2025

Version modifiée 2024 concernant la responsabilité du Club

Version modifiée début 2025 : dispositif DD, données personnelles et dispositif de sécurité en annexe.

Le Brevet Randonneurs Mondiaux (BRM) et AUDAX, ouverts aussi aux autres allures modérées et libres, de 200 km avec une variante non brevetable de 100 km, dit “Tour de Noirmoutier”, organisé par le VCS, le 5 Avril 2025, est une randonnée touristique ouverte à tous et toutes, licencié.e.s et non licencié.e.s FFVélo. Cette randonnée n’accueille pas de public et est réservée au plus de 16 ans. Utilisant des voies ouvertes à la circulation publique, elle n’est pas adaptée pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Il ne s'agit pas d'une compétition. Il n’y aura donc pas de classement. Ce règlement sera amendé si besoin, pour tenir compte de nouvelles consignes administratives ou de la FFVélo.

L’accueil des participants au départ et au retour se fera au local du Club (VCS place des Lucines à Saint-Sébastien sur Loire 44230 – Ligne 28 arrêt “La Plume”), des points de ravitaillement sur le circuit sont organisés à Noirmoutier-en-l’île (85) et à Machecoul-St-Même (44), un repas au restaurant est aussi proposé aux cyclistes qui le souhaitent, les participants doivent cependant veiller à être autonomes en boissons et aliments. Un moment convivial (boissons, sandwiches) est prévu et proposé au retour, au local du Club VCS.

Les traces, les lieux, les horaires de départ, de passage aux points de contrôle route, et de retour sont mentionnés sur la fiche descriptive des parcours dont un exemplaire est mis à disposition de chaque participant au départ.

Les départs route s’effectueront entre 7h30 et 8h00, par groupes d’allure homogène, de maximum 20 cyclotouristes, avec départs échelonnés de 5 min par ALLURE DECROISSANTE, pour éviter tout risque de regroupement sur le parcours, les allures de référence route sont de 30, 27,5, 25 et 22,5 km/h (22,5 correspondant à une allure AUDAX).

Pour le parcours de 100 km, afin de faciliter la pratique à de nouveaux arrivants sur ce type de distance, il sera proposé de former un groupe (maxi 20) avec 2 pilotes du VCS, en charge du respect du parcours, des allures et du présent règlement.

Les groupes 200 km à allures AUDAX (22,5 km/h) et modérées (25 km/h) seront encadrés par 2 cyclotouristes du VCS, qui veilleront au bon déroulement du brevet et au respect du présent règlement (code de la route, règles FFvélo, autres usagers, respect des horaires, appel à assistance en cas de besoin,...).

Pour les cyclistes qui souhaitent une homologation BRM ou AUDAX 200 km, les pointages route ont lieu au départ du VCS Saint-Sébastien (44), puis sur route aux km 45,5 aller et au km 156 retour à Machecoul-St-Même (44), à Noirmoutier-en-l’île (85) au km 103 et au retour au VCS Saint-Sébastien (44).

Sécurité : Un document dispositif de sécurité est annexé au présent règlement.

Dispositifs liés au développement durable ; Les circuits ne sont pas balisés. Il n’est pas fait usage de couverts jetables au départ/arrivée et au point de ravitaillement, des poubelles de tri sont installées au point de ravitaillement, ces poubelles sont collectées et rapatriées au local du VCS.



Obligations de participants :

- Avant le départ, tous les participants doivent renseigner et signer une fiche d'engagement, qui sera le support du registre des participants.
- La randonnée s'effectue sur un parcours non fléché, ouvert à la circulation publique. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route, et les autres usagers de la route.
- Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle.
- La participation des mineurs (entre 16 ans et 18 ans) est interdite s'ils ne sont pas accompagnés d'un parent ou d'un tuteur déclaré sur le bulletin d'inscription.
- Les participants doivent être aptes physiquement et ne doivent pas présumer de leurs capacités techniques et physiques : chaque participant choisit, en fonction de ses capacités physiques et sportives, son allure et son rattachement à un groupe.
- Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, [du dispositif de sécurité annexé](#), du règlement type d'organisation de la FFVélo mis à jour en Janvier 2024 et plus généralement du code de la route.

Données personnelles et droit à l'image.

En participant à cet événement, les participants :

- Consentent à la collecte, au traitement et à la conservation de leurs données personnelles. Ces données sont utilisées exclusivement pour les finalités de la manifestation, et ne sont partagées avec des tiers qu'avec un consentement explicite ou lorsque la loi l'exige. Le participant dispose de droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données personnelles.
- Autorise l'utilisation de leur image à des fins de communication ou de promotion.

Ce consentement peut être retiré à tout moment en contactant le VCS (orga.vcs@gmail.com).

Les organisateurs demandent le port du casque (obligation pour les mineurs).

En cas d'urgence appeler les pompiers : 18 ou 112 (portable).

Les contacts de l'organisateur VCS :

Yvon Sanseau (Président du VCS) : 06 43 95 90 74

Marc Hubert (VP Route du VCS) : 06 74 58 33 71

Philippe Cavard (responsable brevets du VCS) : 06 24 22 42 14.